

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

Séance du lundi 04 juillet 2016

en exercice: 11

L'an deux mille seize et le quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 27 juin 2016, s'est réunie sous la présidence de François-Xavier CARRE.

Présents : 10

Sont présents: François-Xavier CARRE, Daniel HERBOURG, Jean-Luc BARALDI, Vincent DIDIER, Charlette FOISSY, Dominique JASNIEWICZ, Manoël JUNKER, Philippe LEIDINGER, Jael PIOT, Antoine SCHWARTZ

Votants: 10

Absent non excusé: Marc LAURENT

Secrétaire de séance: Daniel HERBOURG

Ordre du jour:

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Contrat de location tunnel

Renouvellement bail de chasse à l'ACCA

Travaux chemin CEMA

Acquisition immobilière

Travaux voirie "Impasse du Tannelet"

Rétrocession chemins de l'Association foncière

Objet: Schéma départemental de coopération Départementale - DE 2016 025

Le Maire informe avoir reçu l'arrêté n°2016-1062 du 18 mai 2016 portant projet du périmètre d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Haute Saulx, de la Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois et de la Communauté de Communes du Val d'Ornois.

Il rappelle la nécessité pour chacun des conseils municipaux concernés par la fusion des 3 communautés de communes, de se prononcer dans le délai imparti de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté. A défaut, leur avis sera réputé favorable.

Le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer.

Après en avoir délibéré à 10 voix "Pour", le conseil municipal APPROUVE le projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Haute Saulx, de la Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois et de la Communauté de Communes du Val d'Ornois.

Objet: Contrat de location tunnel - DE 2016 026

Le Maire informe que le GAEC DU PERISSEL, souhaiterait la mise à disposition du tunnel pour entreposer du matériel agricole.

Monsieur CARRE soumet à l'assemblée la location du tunnel de DELOUZE ROSIERES pour 100€ par an et l'invite à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et une abstention, le conseil municipal ACCEPTE la location du tunnel à GAEC du PERISSEL pour un montant annuel de 100 €.

Il autorise le Maire à signer le bail de location consenti pour une durée de 1 année par reconduction tacite.

Objet: Renouvellement bail de chasse à l'ACCA - DE 2016 027

Le Maire expose la caducité du bail de chasse consenti à l'ACCA de DELOUZE ROSIERES en rappelant le montant des loyers de chasse perçus en 2014 et 2015.

2014 :1931.56€ **2015** :1793.15€ dont remise exceptionnelle de 150€ soit1943.15€

Il explique que le président de l'ACCA souhaiterait une remise de 50% pour la prochaine saison compte-tenu de la gêne occasionnée par les travaux forestiers...

Le débat s'instaure M. Baraldi fait remarquer que les travaux forestiers ne gênent pas la chasse. Après examen de l'ancien bail, le territoire de Rosières ne devrait pas faire partie du territoire de chasse, alors qu'ils sont inscrits sur les « droits de chasse en forêt communale ». Il pense que le territoire de chasse n'est pas assez exploité et fait remarquer que le prix de la location n'est pas élevé.

250 ha sont loués pour 1943.15€ ce qui n'est pas cher soit 7.8€ à l'ha.

Le conseil municipal propose de contacter la fédération de la chasse afin de remettre les prix à leur juste valeur.

M. le maire présente un exemple de bail à mettre en œuvre.

Un autre conseiller demande à combien est la moyenne départementale.

La remise de 50% demandée par l'ACCA n'est pas sérieuse, la commission des forêts va se documenter et nous fournir les éléments d'une prochaine négociation.

Le maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur la location de chasse à l'ACCA de DELOUZE ROSIERES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal reporte sa décision en ce qui concerne la location de chasse à l'ACCA DE DELOUZE ROSIERES. Les conditions du bail qui sera annexé à la présente délibération seront revues et corrigées.

Il propose de faire examiner par la commission des bois la reconduction de la location de chasse à l'ACCA DE DELOUZE ROSIERES jusqu'au 31 mars 2020

Objet: Travaux chemin du grand bois - DE 2016 028

Le Maire expose que des travaux complémentaires sur le chemin du Grand Bois seraient nécessaires notamment par la création d'une patte d'oie.

Conjointement, des travaux seront entrepris pour le compte de l'Association foncière de DELOUZE. La facturation sera donc distincte pour chaque collectivité.

Il présente et soumet, à l'appréciation de l'assemblée délibérante les devis correspondant aux travaux de la commune DE DELOUZE ROSIERES

- de 5444€ HT SOIT 6532.80 € TTC comprenant les travaux du lieu-dit LA HORGNE

- N° 016/16 de 896€ HT SOIT 1075.20 TTC

Après en avoir délibéré à 10 voix "Pour", le conseil accepte les devis proposés.

Cette décision annule et remplace la décision 2016 017 du 17 mai 2016

Objet: Acquisition immobilière - DE 2016 029

Le maire évoque le problème d'évacuation des eaux pluviales à DELOUZE ainsi que les inondations répétées dont ont été victimes plusieurs riverains.

Pour pallier à ce problème récurrent, la création d'un fossé à l'arrière de ces habitations serait envisageable.

Après demande auprès du propriétaire, celui-ci serait vendeur à 3€ le m². Après calcul, le conseil conclue que ce terrain est vendu à 30000€/ha ce qui est beaucoup trop onéreux. En conséquence il charge le maire de négocier un prix plus avantageux. Le maire soumet la décision au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, décide à 10 voix "Pour", de ne pas acquérir le terrain au prix de 3€/m² et charge le Maire de négocier le coût d'achat de terrain auprès du propriétaire.

Objet: Travaux de voirie impasse du Tannelet - DE 2016 030

Le maire soumet à l'assemblée délibérante le devis correspondant à la remise en état et bitume de l'impasse du Tannelet à Rosières d'un montant de 2 983.53€ soit 3580.23€ TTC.

Il ajoute que deux autres devis seront demandés avant le commencement des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 9 voix Pour, 0 voix Contre, 1 abstention, les travaux de remise en état et pose bitume de l'impasse du Tannelet pour un montant maximum HT de 2989.53€ en demandant au Maire de demander 2 autres devis avant d'effectuer les travaux.

Objet: Rétrocession chemins de l'Association foncière - DE 2016 031

Le maire soumet à l'acceptation du conseil municipal la rétrocession de chemins ruraux au bénéfice de la Commune en procédant à la lecture de la délibération de l'association foncière de DELOUZE.

Après en avoir délibéré à 10 voix "Pour", le conseil municipal accepte la rétrocession des chemins ruraux suivants dits :

- du Moulin ZH25 (170 ml)
- de Grimonval ZC16 (117ml)
- de la voie de GondrecourtZD5 (de la RD960 à l'extrémité ouest ouest du cimetière)
- de derrière Fragne ZE7(du parking du cimetière à l'extrémité du cimetière)

Questions diverses

La commune est sollicitée par une société éolienne pour une extension du parc éolien de 3 à 4 machines en extension du parc.

Un conseiller signale qu'un habitant procède à des travaux extérieurs sans avoir demandé l'autorisation de travaux à la mairie. Une lettre recommandée a été envoyée, pas de réaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25